ART. 51 UNDECIES N° 698

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3564)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 698

présenté par Mme Gaillard

ARTICLE 51 UNDECIES

À l'alinéa 6	, substituer	au mot:
-4		

« et »

le mot:

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.